



FERRUZ
INDUSTRIAL GROUP

OLEOHIDRAULICA FERRUZ, S.A.

C/Cobalto 31, Pol. Ind. PTR

50720. La Cartuja. Zaragoza. España.

Chez OLEOHIDRAULICA FERRUZ, S.A. Nous certifions la conformité au règlement de la Commission européenne 1997/2006 (REACH) concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques, REACH, dans les articles que nous fournissons.

Si ledit règlement vise à réglementer principalement l'activité des producteurs et importateurs de substances chimiques, il envisage également une série de dispositions concernant les distributeurs de ces substances et les utilisateurs industriels et professionnels, également appelés «utilisateurs intermédiaires».

OLEOHIDRAULICA FERRUZ, S.A. Il est considéré, selon le règlement, comme un «utilisateur en aval», et en tant que tel n'est pas obligé d'enregistrer-pré-enregistrer les substances qu'il utilise dans son processus de fabrication, mais de s'assurer que ses fournisseurs respectent les obligations du REACH.

OLEOHIDRAULICA FERRUZ, S.A est une société dédiée à la conception et à la fabrication de vérins, de composants hydrauliques, d'essieux roulants et de suspensions pour machines agricoles et industrielles, ainsi que de châssis et semi-remorques en aluminium et de camions de collecte de déchets solides urbains à chargement latéral.

OLEOHIDRAULICA FERRUZ, S.A ne fabrique pas de substances et / ou préparations et ne les importe pas en dehors de l'UE. OLEOHIDRAULICA FERRUZ, S.A agit en tant qu'utilisateur intermédiaire («utilisateur en aval») en utilisant différents produits chimiques pour fabriquer nos produits (par exemple, pour des tâches telles que les traitements de surface, le nettoyage, la peinture, le graissage, etc. des composants). Les fiches de données de sécurité correspondantes pour ces produits sont stockées sur notre intranet et sont disponibles pour consultation. Par conséquent, l'obligation d'enregistrement ne s'applique pas à nos produits.

Les seules exigences auxquelles OLEOHIDRAULICA FERRUZ, S.A. doit répondre. ils sont:

1. En cas de rejet intentionnel de substances contenues dans des articles, ces substances doivent être enregistrées (si elles sont produites ou importées en quantités supérieures à 1,0 tonne / an);
2. Dans le cas où le SEP apparaît à un niveau supérieur à 0,1%, la présence de ces substances doit être notifiée à l'Agence "ECHA" et au client.

L'enregistrement des substances fabriquées et importées (en dehors de l'UE) en tant que telles ou en préparations relève de la seule responsabilité des fabricants et importateurs et non des utilisateurs (tels que OLEOHIDRAULICA FERRUZ, S.A). Concernant les substances contenues dans nos articles, nous pouvons confirmer qu'aucune des substances présentes dans la «liste candidate» du SEP (substances très préoccupantes) n'est présente dans nos articles en quantités supérieures à 0,1%.

Sans aucun doute, nous suivrons régulièrement l'évolution des substances qui seront incorporées à l'avenir dans la liste candidate des substances préoccupantes, afin de mettre à jour les informations et de faire les communications pertinentes à nos clients.

Saragosse, novembre 2020